






Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



## 25 927 € ET PLUS POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

Le revenu net annuel médian de la branche est un peu supérieur à celui du secteur. Qui plus est, toutes les catégories sociales de la branche bénéficient de revenus médians plus importants que ceux observés au niveau du secteur.

### Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

Catégories sociales			
Cadres	41 064	40 329	36 136
Professions intermédiaires	29 639	25 500	22 520
Employés	24 313	22 927	20 416
Ouvriers	24 827	17 345	17 264
Ensemble	<b>25 927</b>	<b>25 753</b>	<b>22 469</b>

Source : extractions Insee, DADS 2018.



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.

Un indice a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.

Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de l'index de l'égalité professionnelle. Créé par la loi Avenir professionnel de septembre 2018, cet index est à publication obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et intègre d'autres indicateurs que la rémunération.



Secteur juridique

Branche professionnelle



Études d'administrateurs  
et mandataires judiciaires



### 6 388 € DE PLUS EN FAVEUR DES HOMMES

Le genre a un effet très important sur le niveau de rémunération nette (y compris intéressement et participation) des salariés de la branche.

Rapporté au mois, un différentiel de 532 € est observé au profit des hommes.



### ABSENCE DE PARITÉ SALARIALE

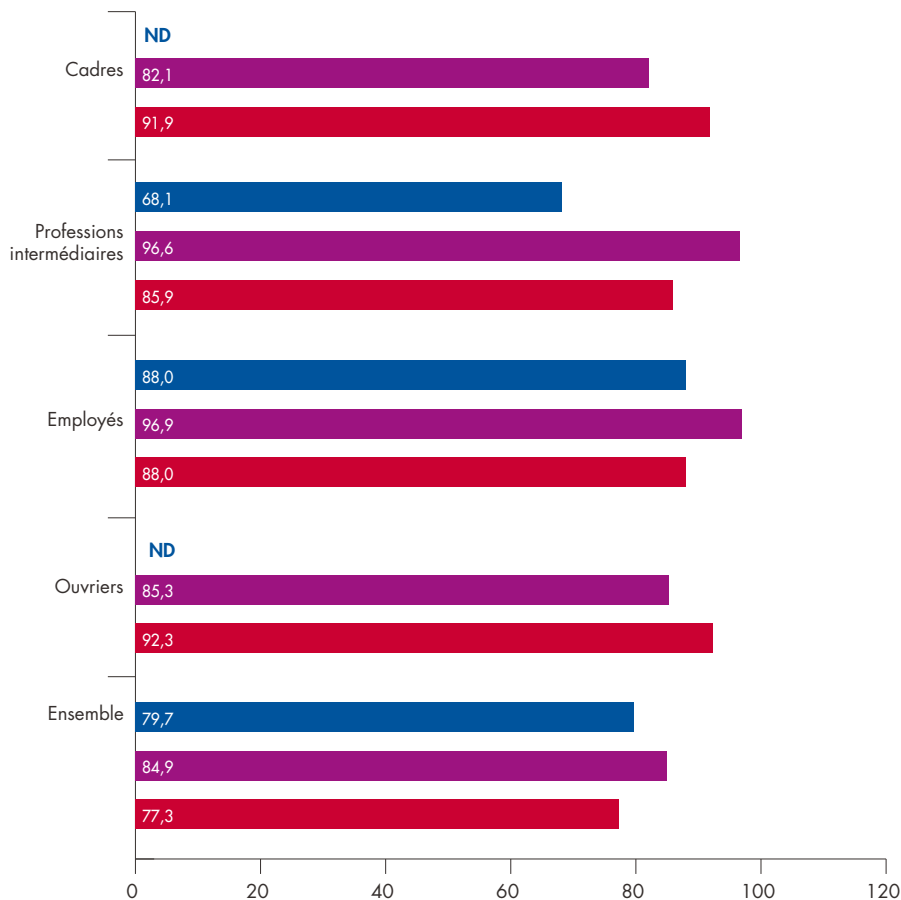
L'indice de parité de la branche montre un écart entre les rémunérations médianes en faveur des hommes (20,3 points d'écart). Les professions intermédiaires constituent la catégorie la moins égalitaire. Dans cette catégorie, la rémunération médiane des femmes correspond à 68,1 % de celle des hommes.

### Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par genre (€)

Genre			Ompl
Femmes	25 131	25 139	21 689
Hommes	31 519	29 613	28 075
Ensemble	25 927	25 753	22 469

Source : extractions Insee, DADS 2018.

### Indice de parité par catégorie sociale



ND : non déterminé pour cause de secret statistique.



Source : extractions Insee, DADS 2018.



### VALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION AVEC L'ÂGE

Dans la branche, les salariés de 50 ans et plus bénéficient d'une rémunération nette médiane annuelle supérieure de 23,3 % à ceux de moins de 35 ans.

Le différentiel avec les salariés d'âge intermédiaire est un peu moins marqué (7,3 %).

### Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par tranche d'âge (€)

Tranches d'âge			Ompl
< 35 ans	22 884	22 857	20 157
35 à 49 ans	26 309	27 016	22 982
50 ans et +	28 222	26 452	23 913
Ensemble	<b>25 927</b>	<b>25 753</b>	<b>22 469</b>

Source : extractions Insee, DADS 2018.



### SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Un différentiel de 6 162 € est observé entre la région possédant le plus fort revenu médian net annuel (Île-de-France) et le moins élevé (Occitanie).

### Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par région (€)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	26 411	25 140	22 864
Bourgogne-Franche-Comté	25 869	22 185	21 637
Bretagne	26 178	24 217	22 113
Centre-Val de Loire	26 869	23 685	21 849
Corse	ND	20 402	21 614
DOM	28 467	23 008	21 494
Grand Est	23 815	22 582	21 683
Hauts-de-France	23 360	22 145	21 281
Île-de-France	29 319	33 499	26 731
Normandie	25 745	22 801	21 511
Nouvelle-Aquitaine	24 117	22 587	21 516
Occitanie	23 157	22 181	21 500
Pays de la Loire	ND	23 467	21 637
Provence-Alpes-Côte d'Azur	27 106	23 586	21 879
Ensemble	<b>25 927</b>	<b>25 753</b>	<b>22 469</b>

Source : extractions Insee, DADS 2018.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.